

# ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

## CC Pays de Chantonnay

Plan d'Actions

Mars 2023





Plan d'actions

## Axe 1

Renforcer les solutions de transports publics

### Action 1

Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

### Action 2

Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

### Action 3

Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

### Action 4

Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

## Axe 2

Favoriser la mobilité sociale et solidaire

### Action 5

Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

### Action 6

Développer le transport solidaire

### Action 7

Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Axe 3

Favoriser les mobilités partagées

### Action 8

Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

### Action 9

Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

### Action 10

Favoriser le développement de l'autopartage

## Axe 4

Favoriser les mobilités actives et la démobilité

### Action 11

Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

### Action 12

Proposer un service de location de vélo longue durée

### Action 13

Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

### Action 14

Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

## Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

### Action 15

Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

### Action 16

Développer un plan de communication

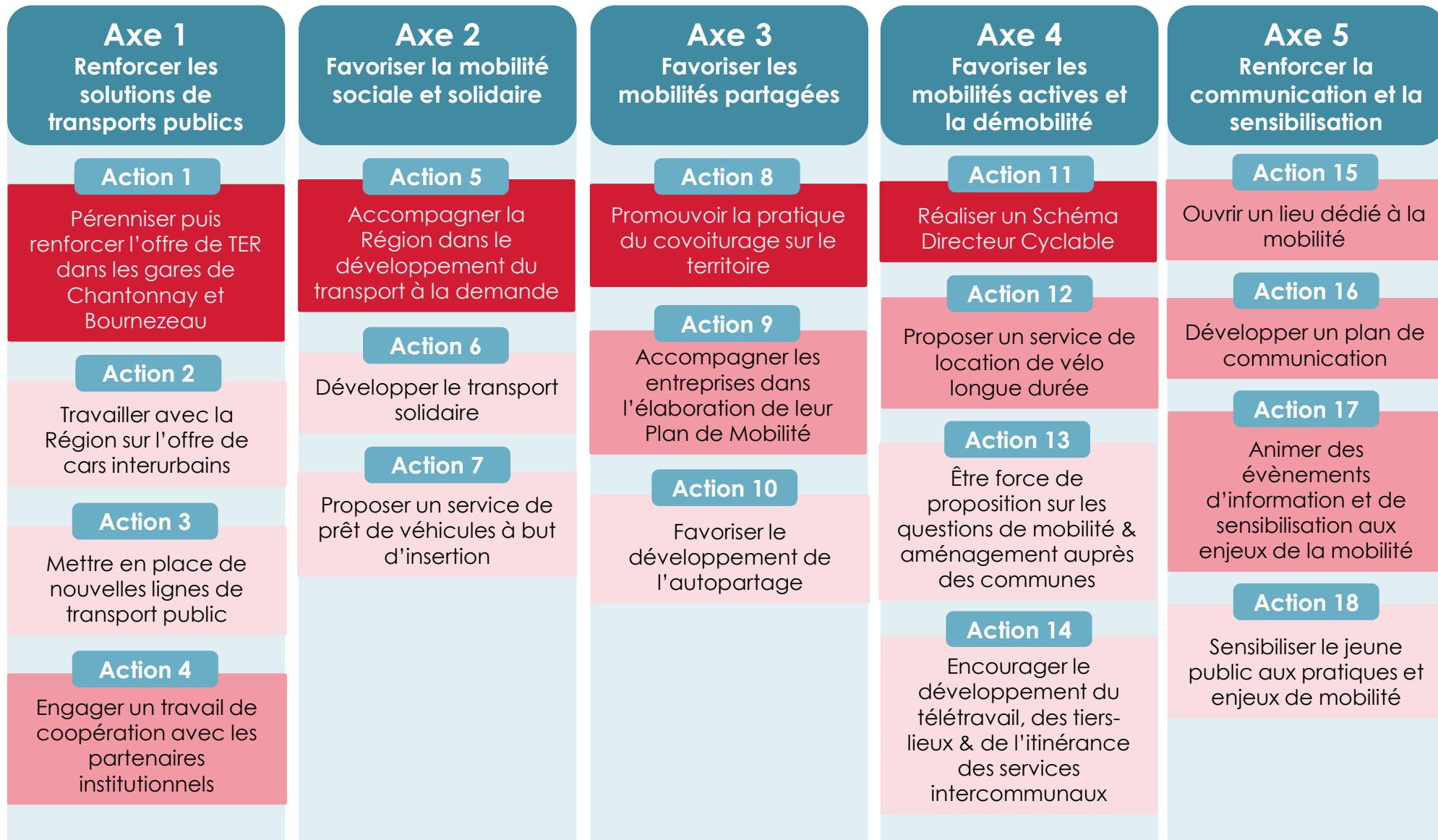
### Action 17

Animer des événements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

### Action 18

Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

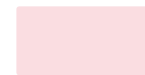
# Plan de Mobilité Simplifié – Priorisation



Priorité 1

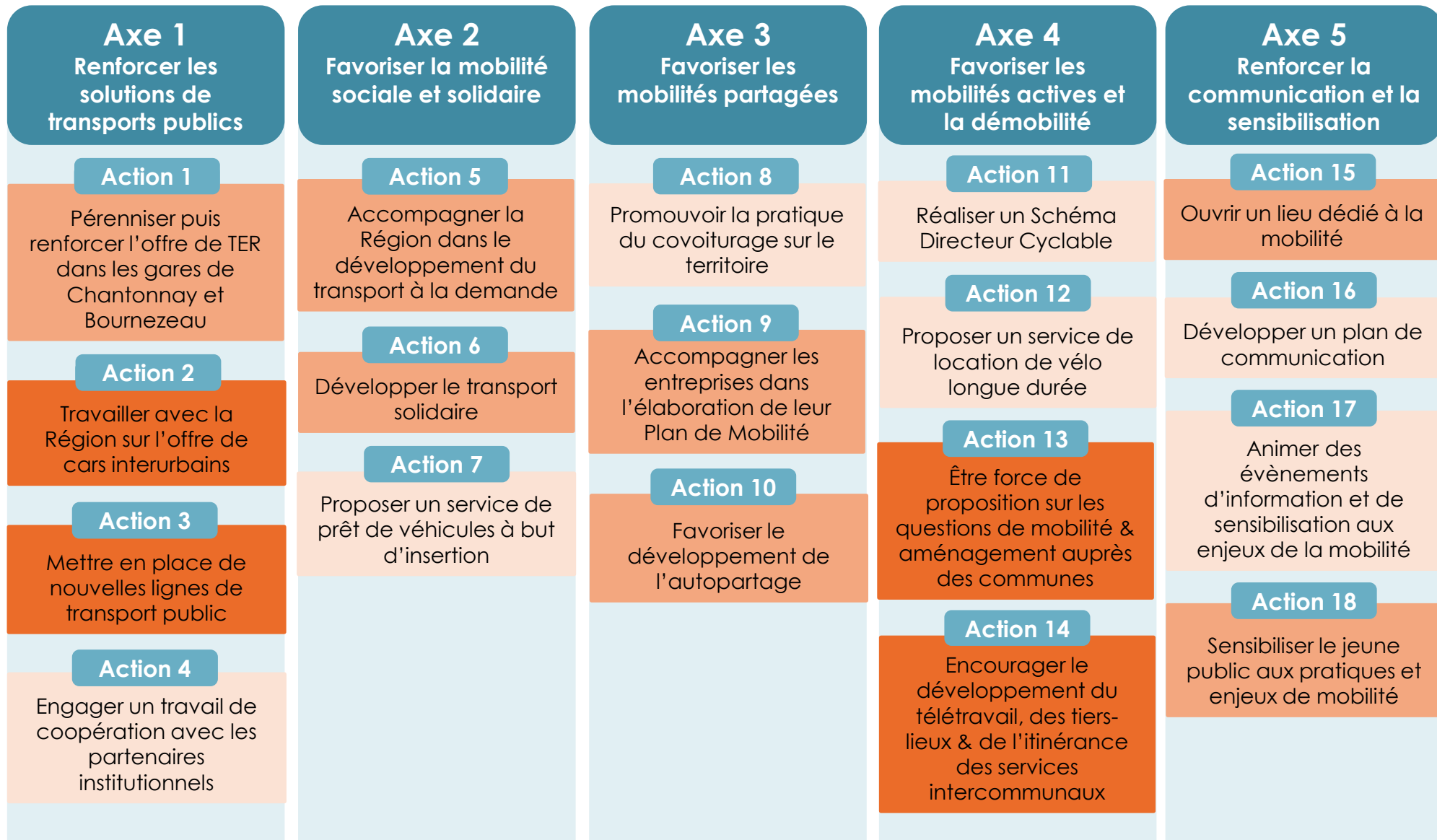


Priorité 2



Priorité 3







Axe 1  
Renforcer les  
solutions de  
transports publics

## P é r e n n i s e r   p u i s   r e n f o r c e r   l ' o f f r e   d e   T E R   d a n s   l e s g a r e s   d e   C h a n t o n n a y   e t   B o u r n e z e a u

### Enjeux & Objectifs

- ENJEUX :

- Maintenir la ligne ferroviaire comme colonne vertébrale de la desserte en transport en commun sur le territoire ;
- Favoriser le rabattement des solutions de mobilité sur les gares desservies par le TER ;
- Construire une stratégie de mobilité s'appuyant sur l'offre socle de la Région.

- OBJECTIFS :

- Pérenniser la ligne TER ;
- Développer la desserte des gares de Chantonnay & Bournezeau ;
- Instaurer un dialogue pérenne avec la Région sur l'avenir de la ligne TER ;
- Encourager à l'utilisation des transports en commun en améliorant la desserte du territoire.

La ligne TER constitue une colonne vertébrale en matière de desserte en transport public du territoire de la CC du Pays de Chantonnay. La Région est Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR), elle a de ce fait un rôle essentiel dans l'élaboration d'une stratégie de mobilité au-delà des limites administratives de la CC du pays de Chantonnay.



# Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

## Description du programme

La CC du Pays de Chantonnay demande de maintenir et développer la ligne TER, considérée comme colonne vertébrale de la mobilité sur le territoire, à partir de laquelle est déployée l'ensemble de la stratégie locale de mobilité.

La CCPC demande :

- La pérennisation de la ligne TER via la desserte des gares de Chantonnay & Bournezeau ;
- Le renforcement de la liaison TER entre la CCPC et La Roche-sur-Yon Agglomération ;
- L'instauration d'un dialogue pérenne entre la Région et la CCPC sur l'avenir de la ligne TER.

Considérant la pérennisation et le développement de la ligne TER, la CCPC demande de :

- ✓ Développer des solutions de mobilité en rabattement vers les deux gares du territoire ;
- ✓ Faciliter le rabattement vers les gares par l'aménagement de cheminements doux ;
- ✓ Aménager un espace dédié à la mobilité en gare de Chantonnay.



Chantonnay



Bournezeau



# P é r e n n i s e r   p u i s   r e n f o r c e r   l ' o f f r e   d e   T E R   d a n s   l e s   g a r e s   d e   C h a n t o n n a y   e t   B o u r n e z e a u



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **Région Pays de la Loire (financeur)**
- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Les EPCI dont le territoire est desservi par la ligne 14
- EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité
- Habitants & associations
- Entreprises



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1** : Action conditionnant la réussite du déploiement de services de mobilité à l'échelle de la CC du Pays de Chantonnay.
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme – Dépendant de la Région**



## Estimation financière : A la charge de la Région

- L'action n'implique pas d'investissement direct de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- La ligne TER est à la charge de la Région Pays de la Loire.
- L'action est notamment dépendante de la rénovation de l'infrastructure ferroviaire par la Région.
- Le dialogue à mener avec la Région sur l'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Evolution de l'offre de la ligne TER
- Données de fréquentation annuelles de la ligne TER par arrêt, avec distinction pas mois
- Investissements dans l'infrastructure

## Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**

- Améliorer la couverture territoriale en maintenant et développant l'offre de transport public ;
- Faciliter les déplacements des habitants de la CC du Pays de Chantonnay vers les agglomérations voisines ;
- Favoriser le rabattement des solutions de mobilité sur les arrêts de cars ;
- Construire une stratégie de mobilité s'appuyant sur l'offre socle de la Région.

- **OBJECTIFS :**

- Maintenir et renforcer les lignes de cars interurbains sur le territoire pour correspondre à l'évolution des besoins des habitants ;
- Encourager à l'utilisation des transports en commun en améliorant la desserte du territoire.

L'offre de cars interurbains proposée par la Région constitue un service de mobilité complémentaire au train et essentiel pour les déplacements du quotidien. La Région est Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR), elle a de ce fait un rôle essentiel dans l'élaboration d'une stratégie de mobilité au-delà des limites administratives de la CC du pays de Chantonnay.

# Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

## Description du programme

La Région Pays de la Loire est Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR) et compétente pour organiser les services de transport public interurbains sur son territoire.

Elle est en charge des services Aléop et offre un service de transport aux habitants de la CCPC à travers ces services.

La DSP actuelle arrive à échéance en 2030.

La CCPC souhaite :

- Maintenir la desserte des lignes interurbaines sur son territoire ;
- Maintenir l'offre des lignes lors des vacances scolaires ;
- Renforcer l'offre en heure creuse et le weekend ;
- Faciliter l'intermodalité aux arrêts.

En complément, la CCPC souhaite engager un dialogue avec la Région Pays de la Loire afin de travailler sur l'évolution de la desserte des deux lignes de cars interurbains pour répondre à l'évolution des besoins des habitants.



Car Aléop Pays de la Loire



## Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains



### Acteurs & partenaires à mobiliser

- **Région Pays de la Loire (financeur)**
- EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité
- Habitants & associations
- Entreprises



### Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3** : Action complémentaire conditionnant la réussite du déploiement de services de mobilité à l'échelle de la CC du Pays de Chantonnay
- **Délais de mise en œuvre : Long terme – Dépendant de la Région**



### Estimation financière : A la charge de la Région

- L'action n'implique pas d'investissement direct de la part de la CC du Pays de Chantonnay, bien que la CCPC peut participer financièrement à l'ajout d'offres en lien avec la Région.
- Les lignes Aléop sont à la charge de la Région Pays de la Loire.
- Le dialogue à mener avec la Région sur l'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



### Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles par ligne et au point d'arrêt, avec distinction par mois
- Enquête O/D 1 fois par an
- Production kilométrique par ligne
- Indicateurs de productivité (taux de HLP, V/K, VC)

## Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**

- Apporter une solution de mobilité durable et de désenclavement des communes de la CC du Pays de Chantonnay ;

- **OBJECTIFS :**

- Développer des lignes de rabattement vers Chantonnay, les aires de covoiturage et les arrêts de transport interurbain ;
- Encourager le report modal vers les transport en commun et faciliter l'intermodalité ;
- Mailler le territoire intercommunal ;
- Lutter contre l'autosolisme, en particulier pour les actifs.

La CC du Pays de Chantonnay en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) peut développer des services de transport régulier en complémentarité des offres Régionales afin de mailler le territoire intercommunal.

# Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

## Description du programme

La CC du Pays de Chantonnay, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), est compétente pour la mise en œuvre de services de transport public sur son territoire.

Afin de répondre à des besoins de déplacements locaux, et en complémentarité avec l'offre Aléop assurée par la Région, elle peut proposer un (ou des) service(s) régulier(s).

En fonction des choix de la collectivité, l'action peut se décliner comme suit :

### 3.1 - Création d'une offre en rabattement vers les gares de Chantonnay et/ou Bournezeau

- Possibilité de créer 1 ou 2 ligne(s)

### 3.2 - Création d'une offre de proximité

- Ligne desservant les principales zones d'emplois du territoire

- Ligne desservant les équipements et services intercommunaux, culturels, sportifs, etc.

### 3.3 – Création d'une ligne « urbaine »

- Ligne de desserte interne à Chantonnay

### 3.4 – Création d'une ligne de transport à vocation touristique

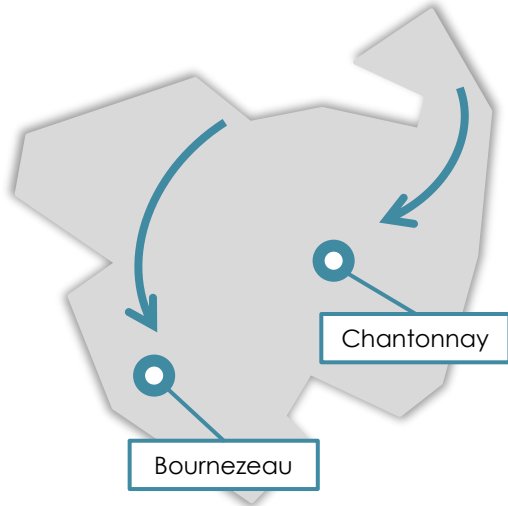
- Ligne de desserte du Lac de Touchegray

L'action ne dispose pas d'un niveau de maturité suffisant pour être précisé dans le cadre de ce plan d'actions. Cette-ci est maintenue mais projetée dans un temps long.

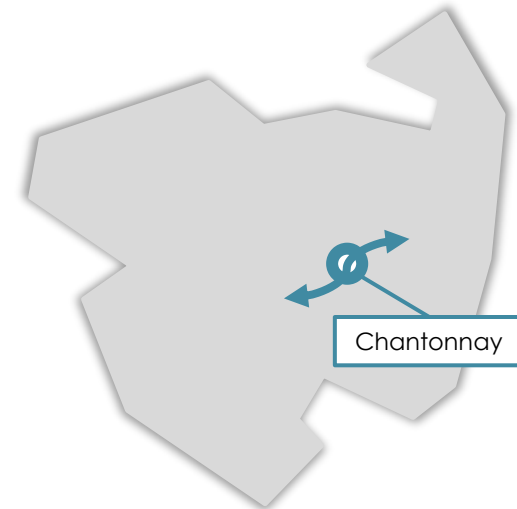


# Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

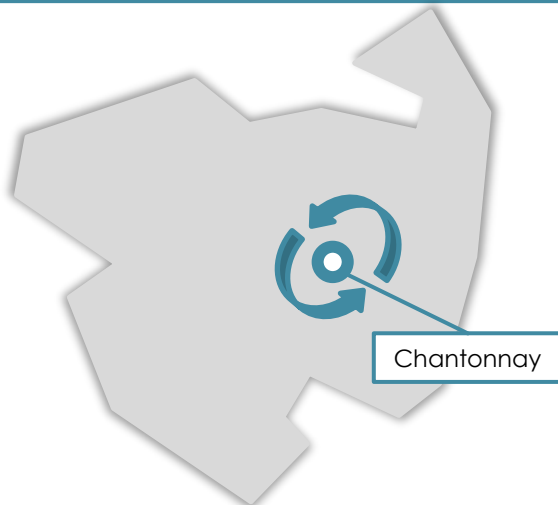
3.1 - Création d'une offre en rabattement vers les gares de Chantonnay et/ou Bournezeau



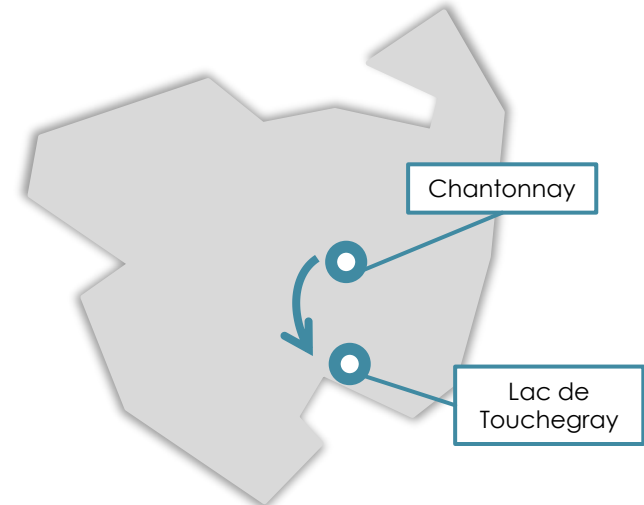
3.2 - Création d'une offre de proximité



3.3 - Création d'une ligne « urbaine »



3.4 - Création d'une ligne saisonnière de transport à vocation touristique



# Mettre en place de nouvelles lignes de transport public



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- Communes
- Entreprises
- Concertation locale afin de cerner les besoins de façon fine



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Long terme**



## Estimation financière : A définir ultérieurement

- L'action implique une définition précise de l'offre : tracé, fiche horaire, arrêts.
- L'investissement dans l'achat de véhicules à motorisation alternative peut constituer un surcoût important.
- La mise en place d'une ligne régulière implique la passation d'un marché public.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles par ligne et au point d'arrêt, avec distinction par mois
- Enquête O/D 1 fois par an
- Production kilométrique par ligne
- Indicateurs de productivité (taux de HLP, V/K, VC)

## Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**

- Dans le cadre de l'élaboration de sa politique de mobilité traduite dans ce Plan de Mobilité Simplifié, il est de l'intérêt de la collectivité d'engager une coopération avec les partenaires institutionnels, dont la Région et les EPCI membres du Bassin de Mobilité.

- **OBJECTIFS :**

- Structurer un comité de partenaires regroupant les institutions, acteurs de la mobilité, partenaires sociaux et représentants d'habitants ;
- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié ;
- Coordonner les actions de la CC du Pays de Chantonnay avec les politiques de mobilité des territoires limitrophes et partenaires pour répondre aux besoins de mobilité des habitants.

La mobilité du quotidien ne se limitant pas au périmètre seul des intercommunalités, une coopération à une échelle plus large est nécessaire pour satisfaire les demandes au regard des pratiques.



## Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

### Description du programme

Les besoins des habitants en matière de mobilité ne se limitant pas au seul territoire de la CCPC, une coopération entre intercommunalités et Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) doit permettre de d'affranchir des contraintes géographiques en coordonnant les actions, et notamment les offres de mobilité : rabattement vers les centralités voisines, vers le réseau de transport urbain de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, etc.

L'action doit permettre à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay de construire un partenariat pour coordonner les actions entre les territoires :

- ✓ Constitution et animation du Comité de Partenaires (*obligatoire à l'issue de l'adoption du Plan de Mobilité Simplifié*) ;
- ✓ Travail partenarial avec la Région et les collectivités membres du Bassin de Mobilité : Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)
- ✓ Travail en coopération avec les AOM locales pour développer des offres complémentaires et/ou en rabattement vers les centralités, et les offres de transport urbaines & interurbaines

## Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels



### Acteurs & partenaires à mobiliser

- EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité
- Région Pays de la Loire
- Habitants & associations
- Entreprises



### Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme – Action de suivi continu de l'élaboration du PMS**



### Estimation financière : Gestion & suivi

- Coût moindre lié au suivi et à l'animation du comité de partenaires et du dialogue avec les collectivités.
- Le dialogue à mener avec la Région sur l'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC.

### Impact

+++

### Coût


€ € €

### Mise en œuvre



### Indicateur(s) de suivi

- Nombre de réunions organisées par an



Axe 2  
Favoriser la  
mobilité sociale et  
solidaire



## Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Compléter le maillage territorial en transports en commun par le biais de lignes TAD, à l'itinéraire et aux horaires prédéfinis, ou en zonal, et qui ne fonctionnent qu'en cas de réservation préalable ;
  - Faire évoluer l'offre de transport à la demande existante en coopération avec la politique Régionale de mobilité ;
- **OBJECTIFS :**
  - Chercher une meilleure adéquation entre utilisé sociale et coût du service ;
  - Définir les modalités de fonctionnement adaptées aux besoins du territoire.

La CC du Pays de Chantonnay peut faire évoluer son service de transport à la demande en coopération avec la Région Pays de la Loire afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

# Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

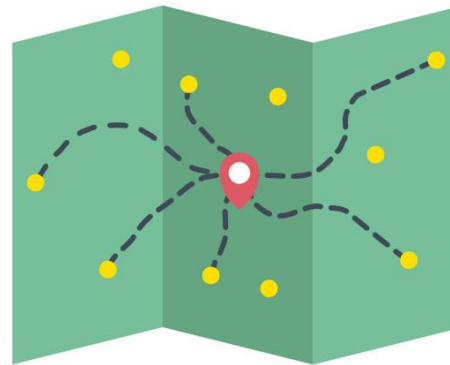
## Description du programme

La CC du Pays de Chantonnay dispose actuellement d'un transport à la demande au fonctionnement limité et conditions d'accès contraintes (bénéficiaire du RSA, en recherche d'emploi, destination ciblée, etc).

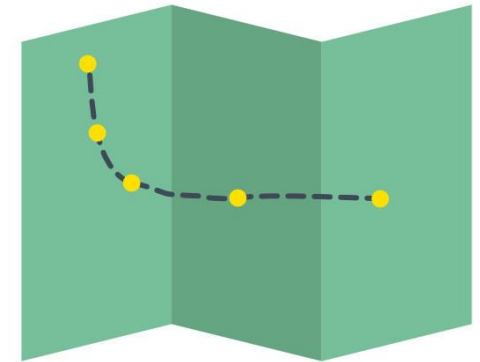
Afin de répondre à des besoins de déplacements locaux, et en complémentarité avec les offres de transport régulier, elle souhaite proposer un service de TAD adapté.

L'action nécessite des précisions de la part de la Région sur sa politique de développement d'offres de transport à la demande sur le territoire.

◆ TAD zonal



◆ Ligne virtuelle



Une structure de coût différente du transport classique: **plus le TAD fonctionne, plus il coûte cher à la collectivité.**

# Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **Région Pays de la Loire**
- Communes
- Entreprises
- Concertation locale afin de cerner les besoins de façon fine



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme – Dépendant de la Région**



## Estimation financière : A la charge de la Région

- L'action implique en 1<sup>er</sup> lien un développement du service TAD actuel à la charge de la CCPC, puis une prise en charge du service par la Région. Dans ce second temps, la CCPC et la Région doivent convenir d'une répartition financière.
- L'action implique une définition précise de l'offre : tracé, fiche horaire, arrêts.
- L'investissement dans l'achat de véhicules à motorisation alternative peut constituer un surcoût important.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles du service, avec distinction par mois
- Production kilométrique
- Taux de déclenchement et de groupage
- Taux de refus

# D é v e l o p p e r  l e  t r a n s p o r t  s o l i d a i r e

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**

- Répondre à des besoins sociaux de mobilité sur le territoire par le développement d'une solution adaptée

- **OBJECTIFS :**

- Proposer un service de mobilité complémentaire aux offres de transport régulier sur le territoire
- Offrir une solution de mobilité adaptée à des besoins locaux et spécifiques, notamment à vocation sociale
- Encourager la démarche de l'association par une aide de la collectivité pour sa structuration et son développement

**Le transport solidaire est une solution de mobilité complémentaire et sur-mesure pour répondre à des besoins sociaux et/ou spécifiques au sein du territoire.**



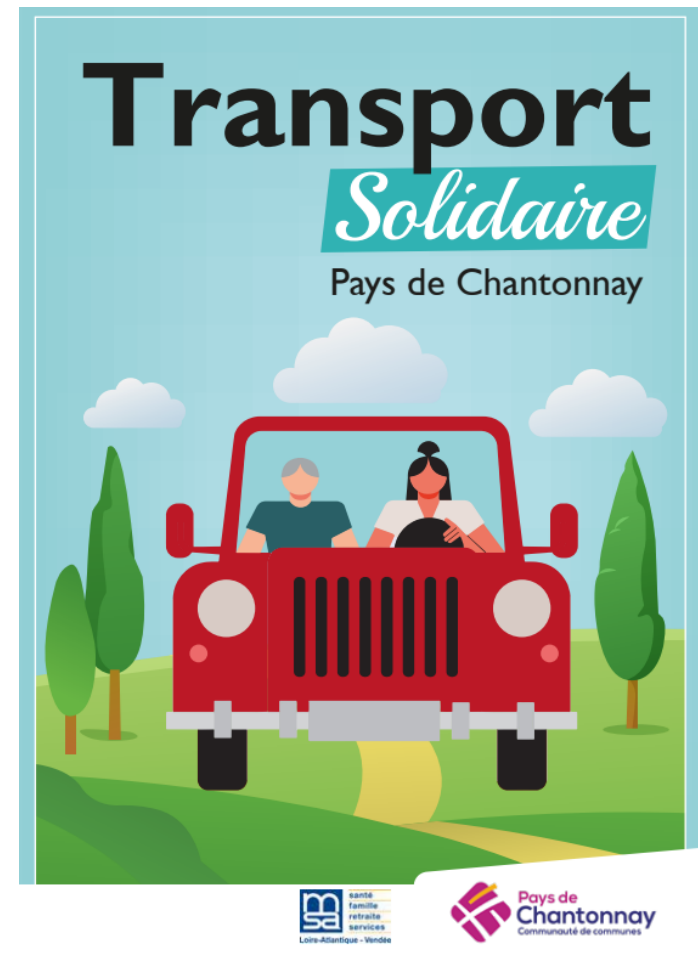
# Développer le transport solidaire

## Description du programme

Cette action vise à développer le service de transport solidaire actuel via l'association porteuse du service.

Une action s'inscrivant en deux temps :

1. Aide apportée à l'association pour la structuration et la pérennisation du service existant, le confortement du groupe de conducteurs bénévoles, et des moyens matériels.
2. Travail en coopération avec l'association sur le développement du service de transport solidaire (en fonction des capacités de l'association)



# Développer le transport solidaire



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- Association porteuse du service
- Communes
- Partenaires sociaux (CCAS, Mission locale, etc)



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**



## Estimation financière : 10k€/an

- Subventionnement de l'association : 10k€/an
- L'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC, notamment pour l'aide à la structuration de l'association.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles du service, avec distinction par mois
- Taux de déclenchement et de groupage
- Taux de refus

## Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Faciliter l'accès à une solution de mobilité pour les publics dans le besoin (jeune adulte, personne en recherche d'emploi ou de formation, public en insertion, etc)
- **OBJECTIFS :**
  - Proposer une solution ponctuelle dans l'attente d'une mobilité adaptée (obtention du permis, réparation de son véhicule, solution alternative...)

L'action a pour but de proposer un service de location de véhicules sans permis (2RM, voiture sans permis, etc), aux personnes ayant des besoins de mobilité à but d'insertion.

# Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Description du programme

### Le service souhaité par la CCPC peut prendre plusieurs formes :

- Service porté par un prestataire social local (CCAS, Mission locale, etc) ;
- Service porté par un prestataire privé (garagiste, réparateur, etc).

### La CCPC peut notamment proposer un portage via un garage solidaire.

### Les véhicules à disposition peuvent également être variés :

- 2RM / Scooter thermique ou électrique ;
- Voiture sans permis (type Citroën AMI).

### Les publics cibles sont les suivants :

- Jeune adulte sans permis ;
- Personne en recherche d'emploi ;
- Personne en formation, ou en accès à un premier emploi ;
- Bénéficiaire du RSA, etc.
- Les conditions d'accès peuvent être :
  - Demande auprès du prestataire ;
  - Durée limitée dans le temps (1 semaine, 1 mois, 3 mois, etc)
  - Versement d'une caution par le bénéficiaire ;
  - Tarification différenciée selon la situation.





# Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Partenaires sociaux (Mission locale, CCAS, etc)
- Prestataire privé



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Court à moyen terme**



## Estimation financière : 36k€ + 8k€/an

- Investissement : 36k€ (2 fois 18k€ en 2025 & 2026)
  - Hypothèse 10 2RM électriques : 20k€ (2k€/unité environ) ;
  - Hypothèse 2 voiture sans permis 16k€ (coût moyen d'une Citroën AMI).
- Fonctionnement : 4k€/an la 1<sup>ère</sup> année + 8k€/an les années suivantes (gestion du service, entretien, réparation, etc).

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Taux de réservation par véhicule mis à disposition
- Nombre de réservation par période
- Durée de la réservation et nombre de kilomètres parcourus
- Enquête satisfaction usagers



Axe 3  
Favoriser les  
mobilités  
partagées

GARE DE CHANTONVAY SNCF

## Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Favoriser le développement du covoiturage sur le territoire
  - Faciliter la mise en relation des usagers via une plateforme institutionnelle Régionale
- **OBJECTIFS :**
  - Travailler avec la Région sur le développement de l'outil Aléop Covoiturage
  - Proposer une solution de mise en relation des covoitureurs via une plateforme institutionnelle
  - Proposer un panel de solutions et une politique de covoiturage intercommunale à travers un outil institutionnel

Une plateforme de mise en relation des covoitureurs portée au niveau régional permet de répondre aux enjeux des pratiques actuelles en matière de covoiturage du quotidien.



# Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

## Description du programme

La CC du Pays de Chantonnay est engagée auprès de la Région Pays de la Loire dans le dispositif « Aléop Covoiturage », impliquant une subvention.

Afin de contribuer au développement du covoiturage sur son territoire, et pour s'inscrire dans une échelle territoriale pertinente, le maintien et le renforcement de ce dispositif régional apparaît comme une réponse adéquate.

L'action est constituée des principes suivants :

- Adhésion à une plateforme de covoiturage via un opérateur partenaire de la Région : développement d'une offre socle sur le territoire, mise à disposition d'un animateur territorial ;
- Travail partenarial à engager avec la Région pour encourager le développement de la pratique du covoiturage via le service « Aléop covoiturage » : communication, diffusion d'information, événements de sensibilisation, etc ;
- Promotion de la plateforme de covoiturage auprès des entreprises : proposition d'une offre premium, accompagnement aux entreprises, etc.

Pour vos trajets quotidiens domicile-travail, pensez au covoiturage !

Aléop subventionne vos trajets



**Aléop** MAIRIE PAYS DE LA LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr  

# Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- CC du Pays de Chantonnay
- Région Pays de la Loire
- Prestataire covoiturage
- Entreprises



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**



## Estimation financière : 10k€/an

- Contribution annuelle de la part de la CCPC :
  - Adhésion à une plateforme de covoiturage via un prestataire partenaire de la Région (sur un an) : 10k€/an environ
  - Financement pouvant faire l'objet d'un subventionnement régional et/ou national.

## Impact

+++

## Coût

€ € €

## Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Suivi des réservations sur la plateforme
- Trafic des réservations sur le site
- Incidents affectant la réservation et causes
- Taux d'annonces sans réponse
- Itinéraires principalement demandés
- Enquête satisfaction usagers sur la plateforme



## Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Faciliter la mobilité professionnelle (déplacements domicile-travail) et limiter l'autosolisme
  - Limiter l'impact de la mobilité professionnelle au quotidien et réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements
  - Répondre aux enjeux de logistique urbaine et de transport de marchandise
- **OBJECTIFS :**
  - Encourager les entreprises à réaliser leur Plan de Mobilité dans le but d'améliorer les conditions d'accès à l'entreprise et limiter l'impact des activités économiques sur l'environnement

Les entreprises peuvent porter un Plan de Mobilité et agir concrètement sur les déplacements domicile-travail, le transport de marchandise ou encore l'accès à l'emploi.

## Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

### Description du programme

La CCPC peut inciter les principales entreprises ou administrations du territoire à lancer des Plans de Mobilité (anciennement PDE/PDA) visant à trouver des solutions sur mesure et suivies dans le temps pour limiter l'usage de l'automobile individuelle tant pour les salariés que les visiteurs. Un Plan de Mobilité peut se lancer à l'échelle d'une zone d'activités en groupant plusieurs entreprises.

De nombreux bénéfices attendus :

- ✓ Réduire les coûts liés aux déplacements et optimiser les surfaces de stationnement
- ✓ Améliorer le pouvoir d'achat des salariés
- ✓ Diminuer les risques routiers et la congestion
- ✓ Améliorer la qualité de l'air
- ✓ Améliorer l'image des entreprises et favoriser le bien-être au travail

Une démarche exigeante mais personnalisée :

- Suppose de faire appel à un prestataire spécialisé qui va établir un diagnostic complet pour chaque salarié concerné
- Un suivi indispensable à faire à chaque changement d'organisation dans les entreprises concernées
- Un panel de solutions adaptées au contexte : covoiturage, flotte de vélos partagés, mise en place de douches, etc.

## Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité



### Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Identifications d'entreprises et administrations partenaires et pleinement impliqués dans le projet (désignation de référents par structure)
- Intercommunalités voisines dans le cas de gros employeurs



### Estimation financière : Gestion & suivi

- L'action n'implique pas d'investissement de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- Prévoir un suivi et un appui technique de la part de la collectivité pour accompagner les entreprises.
- Possibilité de commencer par la CC du Pays de Chantonnay pour l'exemplarité. Solution pouvant être à bas coût si faite en interne (coût de recrutement d'un stagiaire ou d'un service civique pour la réalisation du diagnostic et du plan d'actions).



### Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**

#### Impact

+++

#### Coût

€ € €

#### Mise en œuvre



### Indicateur(s) de suivi

- Recensement des démarches engagées sur le territoire chaque année
- Avancement et difficultés rencontrées sur les PDM engagés
- Nombre d'actions mises en œuvre pour chaque PDM
- Evolution des parts modales pour le Domicile-Travail au sein de chaque entreprise engagée

# Favoriser le développement de l'autopartage

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**

- Encourager la pratique de l'autopartage sur le territoire ;
- Inciter au partage de la voiture et à la réduction du nombre de véhicules par ménage ;
- Faciliter la mobilité pour les personnes dans le besoin.

- **OBJECTIFS :**

- Développer la pratique sur le territoire afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle, et à long terme réduire le taux de motorisation des ménages ;
- Proposer une solution de mobilité complémentaire et ponctuelle pour les personnes dans le besoin.

L'autopartage est une solution de mobilité pertinente en milieu rural, pouvant notamment prendre la forme d'un service de mobilité porté par la collectivité à destination des habitants.

# Favoriser le développement de l'autopartage

## Description du programme

La CCPC peut mettre à disposition du public une flotte de véhicules partagés en différents points de son territoire, de façon à offrir des possibilités de déplacement à un public n'ayant pas de voiture personnelle à disposition en général ou bien sur le moment.

Différentes modalités possibles :

- Système en boucle à privilégier pour des raisons de praticité et d'économie (la voiture est remise par l'utilisateur à son point de départ) ;
- Mais système en « trace directe » possible également, engendre alors des frais de personnel pour réguler la flotte de véhicules ;
- Il est également possible pour une administration de mettre à disposition du public tout ou partie de sa flotte de véhicules de service. Le coût du dispositif est alors très faible, mais le service à l'utilisateur n'est rendu qu'en dehors des heures et jours de travail des administrations concernées.

Une échelle à réfléchir :

- Le dispositif peut être cantonné à une échelle réduite (exemple : 1 voiture disponible dans les principales communes) ;
- Ou bien peut s'inscrire dans un projet territorial plus vaste en partenariat avec les EPCI voisins, à l'échelle du bassin de mobilité.



# Favoriser le développement de l'autopartage



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- CC du Pays de Chantonnay
- Prestataire privé (si solution choisie)
- Communes



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**



## Estimation financière : 10k€/an/voiture

- Fonctionnement de 10k€/an/voiture via un prestataire :
  - fourniture du véhicule,
  - gestion du service,
  - entretien, réparation, etc

### Impact

+++

### Coût


€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Taux de réservation par véhicule mis à disposition
- Nombre de réservation par période
- Durée de la réservation et nombre de kilomètres parcourus
- Principaux trajets effectués (prise > destination > dépose)
- Enquête satisfaction usagers



Axe 4  
Favoriser les  
mobilités actives  
et la démobilité

# Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Favoriser la mobilité à vélo sur le territoire ;
  - Mettre en place les conditions nécessaires à la pratique du vélo en sécurité afin de favoriser le report modal.
- **OBJECTIFS :**
  - Etablir un plan d'actions spécifique à la mobilité à vélo sur le territoire
  - Définir une stratégie cyclable adaptée au territoire : aménagements, jalonnement, stationnement, services, etc.
  - Encourager et sécuriser la pratique du vélo via la **réalisation de jalonnement cyclable** sur un réseau d'itinéraires recommandés structurants, empruntant des routes peu fréquentées ;
  - Encourager et sécuriser la pratique du vélo via l'**aménagement de pistes cyclables** sur des portions de routes très fréquentées, afin que le réseau d'itinéraires recommandés soit continu;
  - Encourager et sécuriser la pratique du vélo en apportant un **appui technique et financier aux communes** pour l'aménagement de **pistes cyclables sur des chemins communaux** permettant d'accéder aux pôles de proximité .

La réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable doit permettre à la collectivité de disposer d'une stratégie propre au développement de la pratique du vélo sur son territoire.



# Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

## Description du programme

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay peut approfondir sa politique de mobilité en réalisant un Schéma Directeur Cyclable.

Ce document a vocation à être annexé au Plan de Mobilité Simplifié, et comprend son propre plan d'actions.

Le but d'une telle démarche est de répondre aux enjeux de développement des pratiques du vélo et de la marche à pied sur le territoire :

- ✓ Réalisation d'un diagnostic approfondi sur la cyclabilité du territoire ;
- ✓ Formulation de préconisations d'aménagements, de jalonnement et de stationnement ;
- ✓ Rédaction d'un plan d'actions spécifique.

Le Schéma Directeur Cyclable se décline en itinéraires à aménager par ordre de priorité, ainsi qu'en actions d'accompagnement visant à favoriser la pratique du vélo sur le territoire.



Chantonnay

# Réaliser un Schéma Directeur Cyclable



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Département de la Vendée
- Communes
- EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité
- Habitants & Associations
- Entreprises



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**



## Estimation financière : 25k€

- Investissement :
  - Coût de l'étude : 25k€
- Le plan d'actions du Schéma Directeur Cyclable comprend son propre plan de financement.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Définis dans le cadre du plan d'actions spécifique du Schéma Directeur Cyclable.



## Proposer un service de location de vélo longue durée

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire
  - Faciliter l'appropriation d'un mode de déplacement au quotidien par l'essai avant l'achat individuel
- **OBJECTIFS :**
  - Permettre aux habitants le souhaitant de tester des vélos, VAE et/ou vélos cargos
  - Développer un service de location accessible à toute la population

Un service de location moyenne et longue durée a vocation à permettre aux ménages le souhaitant d'utiliser/tester un vélo dans leurs déplacements du quotidien.

# Proposer un service de location de vélo longue durée

## Description du programme

Le taux d'équipement des ménages en vélos sur le territoire est assez important, cependant toute la population ne possède pas de vélo et n'est pas en mesure facilement en acquérir. Aussi, le coût d'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) est très important pour les ménages les plus modestes.

Principe de l'action :

- Mise en place d'un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) ;
- Location ouverte à tout habitant pour des durées de 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 1 an ;
- Fonctionnement interne à la collectivité ou via un prestataire privé (garagiste, vélociste, vendeur, etc).



# Proposer un service de location de vélo longue durée



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Prestataire privé (si solution choisie)
- Habitants & associations



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**



## Estimation financière : 20k€ + 5k€/an

- Investissement : environ 20k€ (étalés sur 2 ans)
  - Hypothèse de 10 VAE : 20k€ (2000€/unité environ) ;
- Fonctionnement : 5k€/an (gestion du service, entretien, réparation, etc).
- Recettes : 300 €/an/vélo (25€/mois/vélo)

## Impact

+++

## Coût

€ € €

## Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Fréquentation du service et nombre de réservation
- Durée de location
- Taux de disponibilité des vélos
- Temps d'attente pour disposer d'un vélo

## Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Contribuer à l'amélioration du partage de l'espace public par l'incitation à des aménagements locaux adaptés ;
  - Encourager à la pratique de la marche et du vélo dans les bourgs pour les trajets internes aux communes.
- **OBJECTIFS :**
  - Proposer un accompagnement adapté pour les communes et entreprises porteuses de projets d'aménagements ;
  - **Sécuriser les cheminements doux (piétons & vélos) dans les bourgs ;**
  - **Sécuriser les traversées piétonnes sur les axes routiers traversant les bourgs.**

La Communauté de Communes peut être force de proposition en matière d'aménagements des espaces publics pour faciliter le partage des chaussées, l'aménagement des aires de stationnement, etc.

## Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

### Description du programme

Pour appliquer et conforter certaines actions du Plan de Mobilité Simplifié, la collaboration avec les communes du territoire est primordiale pour leur bonne réussite. A titre d'exemple, la création de pistes cyclables intercommunales nécessite un réseau communal connecté.

De même, la Communauté de Communes peut être force de proposition en matière d'aménagements des espaces publics pour faciliter le partage des chaussées, l'aménagement des aires de stationnement, etc.

Entourés de partenaires, les réflexions portées sur l'aménagement des centre-bourg par exemple peut intégrer la question de la mobilité et les services de la CCPC afin de contribuer à la bonne réussite du Plan de Mobilité Simplifié.

Principe de l'action :

- Accompagnement des communes dans les projets d'aménagement communaux
- Accompagnement des entreprises dans les projets liés aux aires de stationnement ou la politique de mobilité.

# Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- CC Pays de Chantonnay
- Communes



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Long terme – Action pouvant être lancée rapidement avec mise en œuvre sur la durée du PMS.**



## Estimation financière : Gestion & suivi

- Coût de fonctionnement interne à la CCPC (moyens humains & techniques mis à disposition des communes)

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Accidentalité piétons & vélos
- Enquête fréquentation pédestre centres-urbains



## Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**

- Encourager la démobilité professionnelle par le développement du télétravail et des espaces locaux d'activités
- Faciliter l'accès aux services et commerces

- **OBJECTIFS :**

- Encourager le développement de tiers-lieux et d'espaces de coworking
- Développer des services et commerces itinérants

La CC du Pays de Chantonnay peut jouer un rôle d'accompagnement et de sensibilisation aux enjeux de la démobilité professionnelle.

## Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

### Description du programme

Afin de limiter les déplacements quotidiens contraints, la pollution engendrée et réduire la congestion routière, il apparaît pertinent d'accompagner les entreprises du territoire dans la mise en place du télétravail ou d'espaces dédiés.

Principe de l'action :

- La CCPC peut jouer un rôle d'appui technique auprès des entreprises souhaitant développer une activité via des tiers-lieux et espaces de coworking
- La CCPC peut être porteuse de projets de développement de tiers-lieux
- La collectivité peut renforcer sa stratégie de développement des services intercommunaux itinérants pour en faciliter l'accès dans toutes les communes du territoire : Microfolie itinérante, structuration du réseau de lecture publique, réseau Parents-Enfants, conseiller numérique, etc.
- Rôle de sensibilisation de la CCPC et des communes pour le développement du télétravail et des espaces dédiés.

## Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux



### Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Entreprises
- Habitants



### Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Long terme**



### Estimation financière : Gestion & suivi

- L'action n'implique pas d'investissement de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- Mise à disposition d'un appui technique par la collectivité, notamment via des moyens humains et le développement des tiers-lieux.

### Impact

+++

### Coût


€ € €

### Mise en œuvre



### Indicateur(s) de suivi

- Nombre de commerces ambulants recensés, subventionnés, et localisation de leurs implantations
- Nombre d'espaces de co-working et de tiers-lieux, et leur fréquentation



Axe 5  
Renforcer la  
communication et  
la sensibilisation

## Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Faciliter l'accès à l'information et aux services de mobilité
- **OBJECTIFS :**
  - Ouvrir un lieu dédié à la mobilité sur le territoire de la CC du Pays de Chantonnay ;
  - Faciliter l'accès à l'information et aux services de mobilité proposés par la CCPC ou ses partenaires institutionnels.

La Maison de la Mobilité est un lieu ressource permettant à la population de disposer de l'ensemble des informations nécessaires en lien avec les offres de transport et services de mobilité à disposition sur le territoire.



# Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

## Description du programme

La Maison de la mobilité est un lieu dont la programmation peut être très variée : l'objectif est d'accompagner les habitants du territoire aux changements de pratique de mobilité.

Peuvent être proposés :

- Un accompagnement individualisé à la mobilité ;
- Un accueil physique ;
- Des animations ;
- Un espace de coworking ;
- Un espace pour l'office de tourisme ;
- La mise en place d'autres actions (location de vélo, location de deux-roues motorisés).

La Maison de la mobilité est aussi le lieu privilégié pour mettre en réseau les acteurs de la mobilité.



Chantonnay



# Ouvrir un lieu dédié à la mobilité



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Partenaires institutionnels
- SNCF (bâtiment)
- Habitants & associations



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2 - Participation à l'appel à projets « Place de la Gare »**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**



## Estimation financière : A définir ultérieurement

- Coût à définir en fonction du projet (achat ou location de locaux) ;
- Dimensionnement humain pour la gestion du lieu, des services.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Fréquentation de la maison de la mobilité ;
- Nombre de demandes traitées.

# D é v e l o p p e r u n p l a n d e c o m m u n i c a t i o n

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**

- Apporter à la population une information adaptée et incitative à l'utilisation d'un service de mobilité ou un changement de pratique.
- Toute offre de transport ne peut être efficiente si les usagers ne disposent pas de toutes les informations nécessaires.

- **OBJECTIFS :**

- Définir une feuille de route de diffusion d'information et de communication sur les services de mobilité existants et/ou projetés sur le territoire.
- Elaborer un plan de communication permet de diffuser de l'information et d'être présent auprès de l'ensemble des publics pouvant être amenés à se déplacer sur le territoire intercommunal.

Un plan de communication permet de structurer la méthodologie de diffusion d'information liée à la mobilité, et notamment à la promotion de services de mobilité.

# Développer un plan de communication

## Description du programme

Toute offre de transport ne peut être efficace si les usagers ne disposent pas de toutes les informations nécessaires.

Elaborer un plan de communication permet de diffuser de l'information et d'être présent auprès de l'ensemble des publics pouvant être amenés à se déplacer sur le territoire intercommunal.

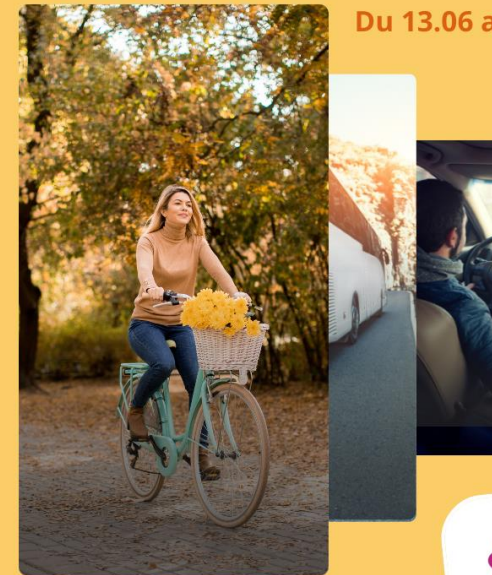
Devront être définis :

- La nature de l'information communiquée (offre de transport, service de mobilité, événement, aménagement, etc)
- Le public cible (actifs, personnes âgées, jeunes, touristes, habitants, entreprises, etc)
- Le support de diffusion (papier, journal, radio, affiche, etc)
- La temporalité & la récurrence

## Enquête Mobilité

Construisons ensemble les mobilités de demain !

Du 13.06 au 15.09



# Développer un plan de communication



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Partenaires institutionnels
- Médias locaux
- Prestataire privé pour la mise en place des éléments de communication



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**



## Estimation financière : 10k€ à 20k€/an

- Investissement :
  - Elaboration d'un plan de communication : coût interne à la CCPC en lien avec l'élaboration des magazines de la collectivité.
  - Investissement la 1<sup>ère</sup> année pour la mise en place de la communication institutionnelle (naming, flyers, guides de la mobilité, etc).
- Fonctionnement :
  - Application du plan de communication (production des visuels, impression, diffusion, etc.) : 10k€/an
  - Moyens matériels & humains de la CCPC

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Niveau d'engagements sur les réseaux sociaux
- Nombre de campagnes de communication sur une période donnée, et récurrence

## Animer des événements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

### Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Inciter aux changements de pratiques de mobilité par l'expérimentation et l'événementiel
- **OBJECTIFS :**
  - Animer le territoire par l'organisation d'événements d'incitation aux changements de pratiques : apprentissage du vélo, challenge de la mobilité, ateliers, etc.

En complément de la communication, les changements de pratique passent par l'organisation d'événements de sensibilisation et d'incitation aux changements.

# Animier des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

## Description du programme

En complément d'une communication ciblée, l'action de la collectivité doit se porter sur l'incitation au changement par plusieurs moyens :

- Apport d'information, aide à l'identification des offres & services ;
- Sensibilisation au changement des pratiques de mobilité ;
- Incitation au changement par l'essai (journées découverte, ateliers, prêts de véhicules, jeux concours, etc).





## Animer des événements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité



### Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Partenaires institutionnels
- Associations
- Entreprises



### Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**



### Estimation financière : 20k€/an

- Investissement :
  - Coût d'organisation d'événements : 20k€/an
- Fonctionnement :
  - Moyens matériels & humains de la CCPC

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



### Indicateur(s) de suivi

- Nombres d'événements organisés par an ;
- Fréquentation des événements ;
- Nombre de personnes accompagnées (cours, ateliers, etc).

# Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

## Enjeux & Objectifs

### • ENJEUX :

- Sensibiliser le jeune public aux enjeux de mobilité durable et de sécurité routière ;
- Faciliter la pratique d'une mobilité douce pour les trajets quotidiens ;
- Favoriser la sécurisation des abords des établissements scolaires.

### • OBJECTIFS :

- Former le jeune public à la pratique du vélo ;
- Accompagner les communes dans la sécurisation des abords des établissements scolaires ;
- Développer des expérimentations de mobilité douce.

L'apprentissage d'une mobilité douce et durable au quotidien via la sensibilisation du jeune public permet un changement de comportement de la population sur un long terme.

# Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

## Description du programme

L'action a pour but de sensibiliser les jeunes, notamment les scolaires, aux pratiques et enjeux de la mobilité au quotidien :

- Sensibilisation aux dangers de la route, aux pratiques et partages de l'espace public ;
- Sensibilisation aux déplacements doux via la mise en place de pédibus et vélobus ;
- Sécurisation des abords des écoles, des cheminements piétons et traversées d'axes routiers.

L'objectif est à la fois de sécuriser les déplacements quotidiens des publics scolaires et de sensibiliser aux pratiques de déplacements. A terme, cette sensibilisation doit permettre aux générations futures une prise de conscience des enjeux de la mobilité au quotidien se faisant par des pratiques plus durables.

# Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité



## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Etablissements scolaires



## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**



## Estimation financière : Gestion & suivi

- L'action n'implique pas d'investissement de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- Mise à disposition d'un appui technique par la collectivité, notamment via des moyens humains et le développement des tiers-lieux.

### Impact

+++

### Coût

€ € €

### Mise en œuvre



## Indicateur(s) de suivi

- Nbre d'enfants ayant bénéficié de programme savoir rouler à vélo

Synthèse

GARE DE CHANTONNAY SNCF






Axe	N°	Action	Impact pour le territoire	Coût	Mise en œuvre
1	1	Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau	+++	€ € €	
	2	Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains	+++	€ € €	
	3	Mettre en place de nouvelles lignes de transport public	+++	€ € €	
	4	Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels	+++	€ € €	
2	5	Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande	+++	€ € €	
	6	Développer le transport solidaire	+++	€ € €	
	7	Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion	+++	€ € €	
3	8	Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire	+++	€ € €	
	9	Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité	+++	€ € €	
	10	Favoriser le développement de l'autopartage	+++	€ € €	
4	11	Réaliser un Schéma Directeur Cyclable	+++	€ € €	
	12	Proposer un service de location de vélo longue durée	+++	€ € €	
	13	Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes	+++	€ € €	
	14	Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux	+++	€ € €	
5	15	Ouvrir un lieu dédié à la mobilité	+++	€ € €	
	16	Développer un plan de communication	+++	€ € €	
	17	Animer des événements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité	+++	€ € €	
	18	Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité	+++	€ € €	





Plan Pluriannuel  
d'Investissement  
& de  
Fonctionnement  
(PPIf)

AXE	N°	ACTION	COÛT ESTIMATIF / AN	2023	2024	2025	2026	
1	1	Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonay et Bournezeau	0 € A la charge de la Région	Mise en œuvre Région 				
	2	Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains	0 € A la charge de la Région					
	3	Mettre en place de nouvelles lignes de transport public	Action de long terme, à définir ultérieurement	0	0	0	0	
	4	Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels	Coût moindre lié au suivi et à l'animation du Comité des Partenaires	0	0	0	0	
2	5	Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande	20k € pour le renforcement de l'offre existante en 2024 Puis à la charge de la Région dès 2025	0	20	Mise en œuvre Région		
	6	Développer le transport solidaire	10k €/an	0	0			10
	7	Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion	18k € + 4k €/an la 1ère année 18k € + 8k€/an la 2ème année 8k€ (fonctionnement) les années suivantes	0	0	22	26	
3	8	Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire	10 k€/an	10	10	10	10	
	9	Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité	Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité	0	0	0	0	
	10	Favoriser le développement de l'autopartage	10k €/an/véhicule	0	0	10	20	
4	11	Réaliser un Schéma Directeur Cyclable	25k (étude) Le SDC dispose de son propre PPI	25				
	12	Proposer un service de location de vélo longue durée	20 k€ (investissement étalé sur 2 ans) + 5k €/an	15	15	5	5	
			Recettes de service (moyenne de 25€/vélo/mois)	-1,5	-3	-3	-3	
	13	Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes	Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité	0	0	0	0	
14	Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux	Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité	0	0	0	0		
5	15	Ouvrir un lieu dédié à la mobilité	Coût à définir en lien avec la maturité du projet	0	0	0	0	
	16	Développer un plan de communication	20k€ la 1ère année 10k €/an les années suivantes	0	20	10	10	
	17	Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité	20k €/an	20	20	20	20	
	18	Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité	Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité	0	0	0	0	
			<b>TOTAL COÛT /an</b> exprimé en k euros	<b>68,5</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>98</b>	

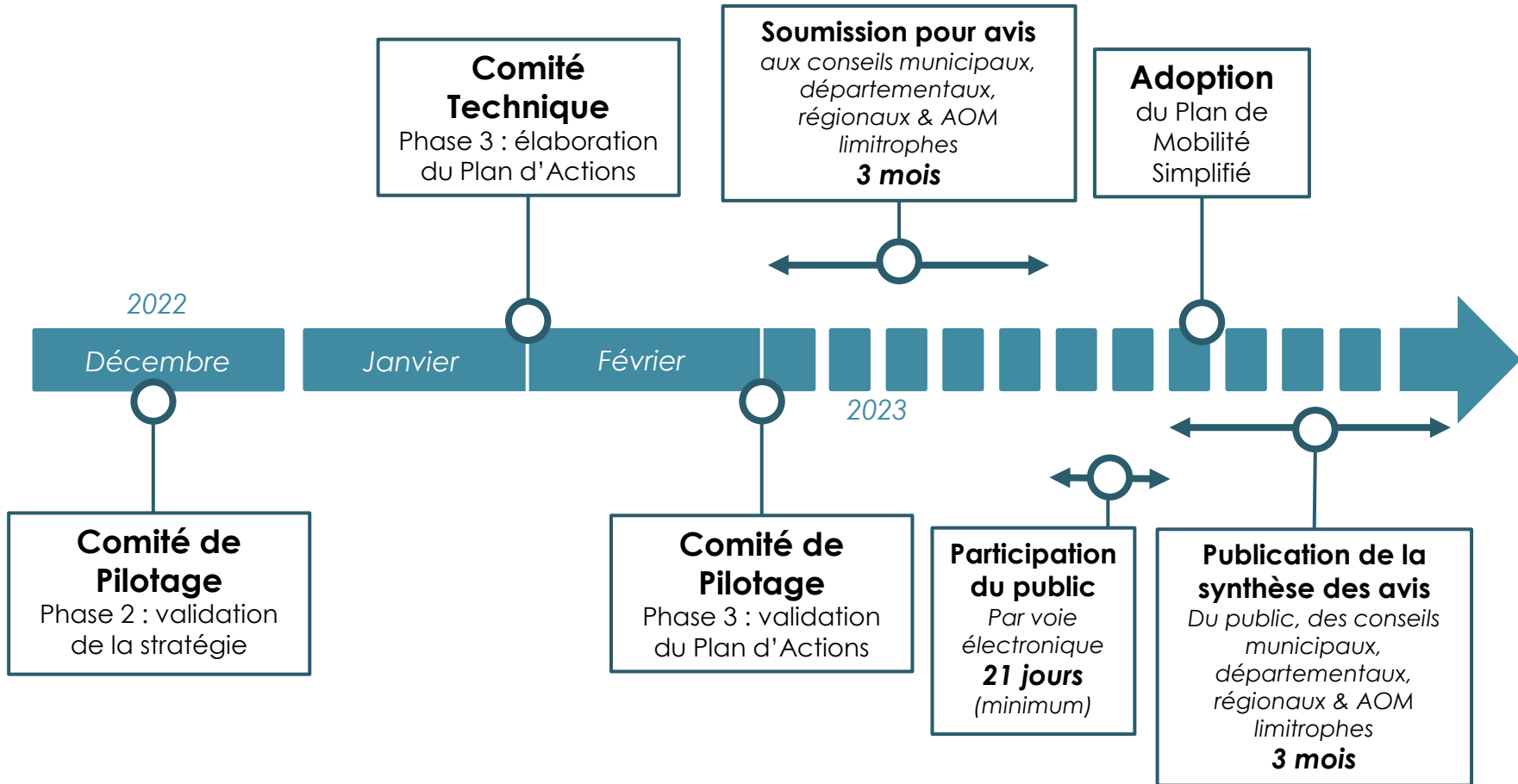


Gouvernance

GARE DE CHANTONNAY SNCF



# Plan de Mobilité Simplifié - Calendrier



# Les étapes de l'adoption du Plan de Mobilité Simplifié

=> Pas de portée juridique / pas de caractère opposable

## SOUSSION POUR AVIS

« Le projet de plan arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de la mobilité est soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux concernés » (Code des transports, L1214)

- Envoi du PMS : au Conseil Régional, au Conseil Départemental, aux Conseils municipaux (et aux EPCI limitrophes préconisé)
- Retour : favorable / défavorable / observation (NB: l'absence de retour au-delà des 3 mois vaut avis favorable).

## PARTICIPATION DU PUBLIC

« Le projet de plan, assorti des avis ainsi recueillis, est ensuite soumis à une procédure de participation du public » (Code des transports, L1214)

- Mise à disposition du public : par voie électronique (papier à la demande) 21 jours minimum
- Retour : observations / propositions à retourner par voie électronique ou papier
- Synthèse des observations et prise en compte : nécessaire avant l'adoption, publication électronique pendant 3 mois

## ADOPTION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

« Eventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis et des résultats de la participation du public, le plan est arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de la mobilité » (Code des transports, L1214)

- Consultation du Comité des partenaires

# Le Comité des partenaires

## OBJECTIF DU COMITE

« Les autorités organisatrices consultent le comité des partenaires au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place » (Code des transports, L1231)

- Une réunion annuelle minimum sur convocation du Président
- Des réunions de consultation sur la politique mobilité de la **CC du Pays de Chantonnay**

## MISE EN PLACE / COMPOSITION

« Les AOM créent un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. Ce comité associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort » (Code des transports, L1231)

- Délai de mise en place : immédiat => première réunion après l'adoption du Plan de Mobilité
- Acteurs à associer : employeurs, associations d'usagers, habitants (composition libre mais préconisation d'une vingtaine de membres)



# Les bassins de mobilité et les contrats opérationnels de la mobilité

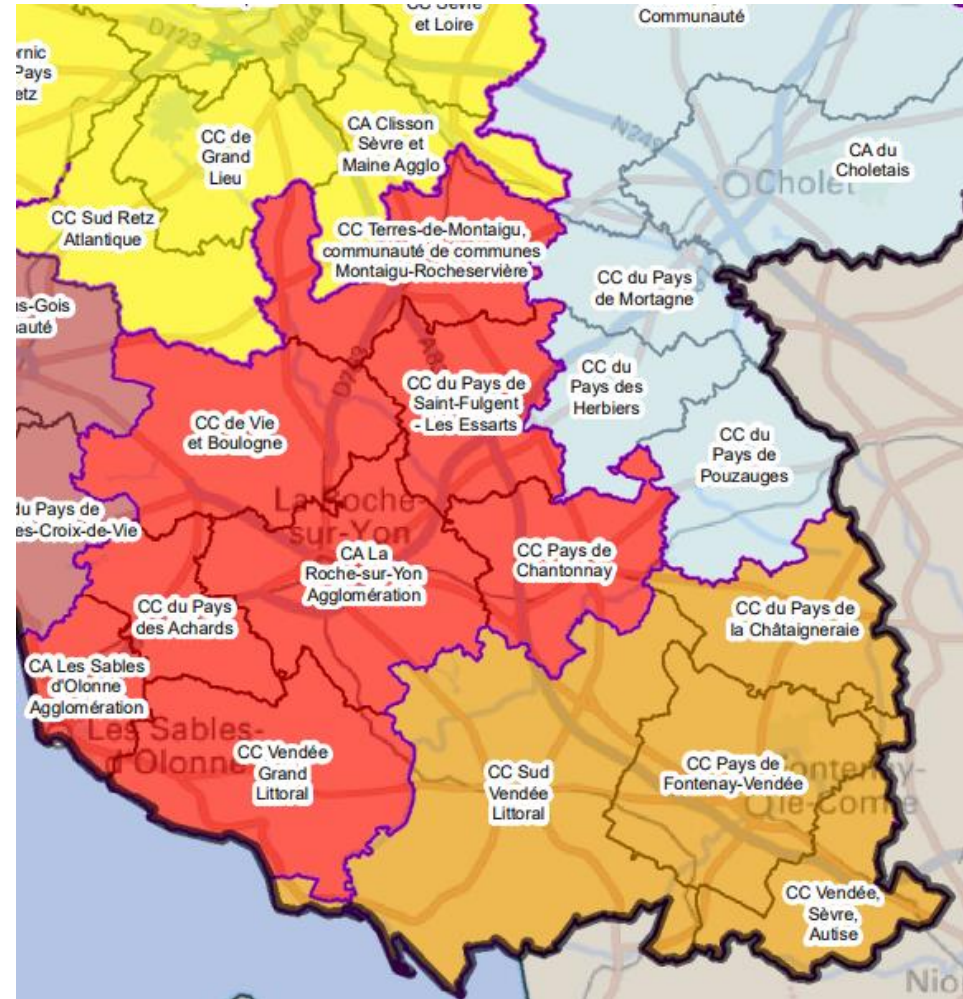
## MISE EN PLACE

- Mission de la Région en tant que chef de file
- Possibilité d'appartenir à plusieurs bassins de mobilité

## OBJECTIFS

- Travailler sur le desserte et l'intermodalité (horaires, tarification, information, points de vente...)
- Réfléchir à l'aménagement des pôles multimodaux et des aires de mobilité

=> Traduction dans un contrat opérationnel de la mobilité



Bassins de Mobilité – Région Pays de la Loire

# Versement mobilité : Conditions

- Nécessite un **service régulier** pour être levé, mais permet de **financer l'ensemble des dépenses du budget transport (fonctionnement, investissement) une fois cette condition remplie**
  - Service collectif offert à la place
  - Itinéraire et points d'arrêt définis à l'avance (avec critère d'espacement des arrêts  $\neq$  scolaire)
  - Fréquence définie à l'avance (avec un maintien du service en heure creuse  $\neq$  scolaire)
  - Fiches horaires définies à l'avance
  - Tarifs fixés à l'avance
- Financement d'aménagements cyclables, d'une flotte d'autopartage, etc.



# Versement mobilité



Autorité Organisatrice de la  
Mobilité

Elabore son PMS

## ● LEVE LE VERSEMENT MOBILITE

- Délibération et consultation du comité des partenaires
- Taux modulable chaque année
- Obligation d'organiser au moins une ligne régulière

## ● NE LEVE PAS LE VERSEMENT MOBILITE

- Pas d'obligation de ligne régulière
- Financement du PMS par le budget général

# tecurbis

**le conseil technique indépendant**

## **CONTACT :**

### **Vincent PUYAL**

Consultant mobilité

[vincent.puyal@tecurbis.fr](mailto:vincent.puyal@tecurbis.fr)

Tel : 06.83.40.98.08

### **Vincent BART**

Directeur Adjoint de Tecurbis

[vincent.bart@tecurbis.fr](mailto:vincent.bart@tecurbis.fr)

Tel : 05.57.59.11.33